



DATE DE PUBLICATION : 19 avril 2019

Le directeur général de la Stabilité financière et des Opérations

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, le 2 janvier 2019 ;

Délégation permanente est donnée à M. Alain BUSAC, directeur des systèmes d'Information des Marchés et des infrastructures Européennes, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Bertrand MANOURY, adjoint au directeur, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la direction des systèmes d'Information des Marchés et des infrastructures Européennes.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Alain BUSAC et Bertrand MANOURY, M. Alain BUSAC peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de sa direction ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur service respectif.

Fait à Paris, le 18 avril 2019

Nathalie AUFAUVRE